

Séance publique du Conseil Municipal en date du 19 Février 2018.

Lecture du Compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Signatures.

Madame Sylvie DEZARNAUD, Maire de Revel-Tourdan et vice-présidente de la CCTB en charge de la culture, intervient pour présenter la mise en réseau des bibliothèques municipales. Elle fait un historique et un point sur la médiathèque intercommunale et nous donne les obligations et le calendrier pour la mise en réseau.

Une réunion d'information avec les bénévoles aura lieu courant avril 2018 pour leur présenter ce projet.

1) Compte Administratif 2017

Monsieur le Président rappelle aux Membres du Conseil Municipal que l'Assemblée Délibérante doit approuver le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur DURAND Patrick, Maire, lequel est présenté sous forme de tableau annexé à la présente délibération. Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considérées et après en avoir délibéré par 7 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, approuve le Compte Administratif de l'Exercice 2017 tel qu'il est présenté au tableau annexé à la présente délibération, lequel peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement	113 290.06 €
Déficit d'Investissement.....	158 370.15 €
Déficit Global	45 080.09 €

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 08-2018.

2) Affectation du Résultat d'Exploitation de l'exercice 2017

Le conseil municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017, voté le 19 Février 2018,

Le Compte Administratif fait apparaitre :

Reports :

Déficit reporté de la Section d'Investissement de l'année antérieure.....	45 219.24 €
Excédent reporté de la Section de Fonctionnement de l'année antérieure.....	53 899.27 €

Soldes d'exécution :

Déficit de la section d'investissement	95 862.91 €
Excédent de la section de fonctionnement	59 390.79 €

Reste à Réaliser – Section d'Investissement

En dépenses.....	74 447.00 €
En recettes.....	57 359.00 €

Besoin net de la Section d'Investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut être estimé à 158 370.15 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068)..... 113 290.06 €

Compte 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (RF 002) 0.00 €

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 09-2018.

3) Convention d'utilisation Aqualib'

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les élèves des classes de Grande Section, CP et CE1 doivent faire des séances d'enseignement à la natation, à raison de 15 séances.

Monsieur le Maire propose une convention avec la Communauté de Communes de Bièvre Isère pour l'utilisation du Centre Aqualib' situé à La Côte St André pour les 15 séances d'enseignement à la natation au tarif de 3.69 € par élève et par séance. Les effectifs sont les suivants : 14 Grande Section, 20 CP et 14 CE1. Le coût pour la Commune s'élèverait à 2 656.80 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du Centre Aqualib', pour 15 séances d'enseignement à la natation pour les élèves de GS, CP et CE1, avec la Communauté de Communes de Bièvre Isère.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n°10-2018.

Le Conseil Municipal souhaite pour l'année scolaire prochaine que l'école se renseigne pour l'utilisation de la piscine intercommunale de Beaurepaire.

4) Point sur les Travaux SE 38

Monsieur MERMET Jean-Luc fait un point sur les travaux de renforcement du réseau électrique de la commune.

- Travaux de renforcement du Poste Carillon : le poste étant saturé et le nombre de constructions augmentant, le SE 38 a décidé d'alimenter le Lotissement Le Clos des Rancines et le Lotissement Le Clos du Soleil par le futur poste du Lotissement Clos des Cèdres.
- Travaux de renforcement du Poste Centre Bourg : un poste est prévu soit sur une parcelle au Lotissement Le Clos des Cèdres soit sur le chemin piétonnier au nord du château

5) Remboursement Taxe Foncière Salle Confrérie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a acquise en date du 11 Juillet 2017 le tènement appartenant à Monsieur PALLIA Jean-Yves situé au 1425 RD 519 à Jarcieu. Comme le prévoit les termes de la vente, la Commune doit s'acquitter de la taxe foncière 2017 proratisée à la date d'achat du tènement.

Monsieur le Maire informe que Monsieur PALLIA Jean-Yves a réglé la totalité de la taxe foncière 2017 et qu'il y a lieu de lui rembourser le montant dû par la Commune, soit la somme de 74.39 € (173 jours x 0.43 €).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à rembourser la taxe foncière 2017 incombant à la Commune d'un montant de 74.39 € à Monsieur PALLIA Jean-Yves.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 11-2018.

6) Questions diverses

Demande Association Stock Car

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association Stock Car formulant une demande d'autorisation pour l'organisation d'une concentration de véhicules anciens sur le parking de la salle polyvalente.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour cette manifestation et demande à Monsieur le Maire de rencontrer le président de l'association afin de voir ensemble l'organisation.

Demande du Bar des Sports

M. le Maire donne lecture du courrier du Bar des Sports formulant une demande d'autorisation d'installation d'une terrasse sur la Place de la Mairie du 30 Avril au 30 Juillet 2018.

Le Conseil Municipal donne son accord avec les mêmes conditions que 2017.

Le prochain conseil municipal est fixé au Lundi 19 Mars 2018 à 19 h 00.